



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL
MERCREDI 13 FEVRIER 2019 A ALLASSAC**

ETAIENT PRESENTS :

M. JEAN-GEORGES MERMET : RECEVEUR - COMPTABLE PUBLIC- TRESOR PUBLIC ALLASSAC

M. JEAN-LOUIS LASCAUX : MAIRE D'ALLASSAC

DELEGUES PRESENTS ET ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (COMPETENCES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	CHRISTOPHE BOULOUX – JEAN-LOUIS VAUJOUR	
AYEN	LIONEL DELORD, PHILIPPE RAUGEL	
BRIGNAC LA PLAINE		JEAN-LOUIS FILLAIRE, ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE		JEAN-PIERRE VERNAT, ALEXANDRE BONNIE
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE		ANNE MAILLARD, GUY ROQUES
CHASTEAUX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC		PAUL MONTEIL, GUILLAUME PELISSIER
CUBLAC	PATRICK VIGNOT, DANIEL PAJOT	
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	PHILIPPE LAVAU, ANNETTE CONJAT	
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX		MARYSE CHAUZAS, ROBERT LYORIT
JUGEALS NAZARETH	FRANCIS BLAISE-FONDER	PHILIPPE TILLET
JUILLAC		JEAN-PIERRE CROISY, JOSETTE FARGETAS
LA CHAPELLE AUX BROCS	SYLVIE VILLEBONNE, SERGE ISCHARD	
LARCHE	FRANÇOISE JUILLAT, SIMONE FRANÇOISE DUSSERT	
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE	COLETTE POMAREL	FRANCK VALET
LOUIGNAC	REGIS LESCURE	AMELIE PAVIE
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, JEAN-PAUL AVRIL	PATRICE PRIMAULT, DENIS LEMIERE
MANSAC	SONIA GOUDOUR, DANIEL AUZELOUX	
NESPOULS	BERNARD ROCHE, JEAN-PIERRE WATTEBLED	
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	ANDRE PERRIER	VERONIQUE DALY
PERPEZAC LE BLANC	SANDRINE LABROUSSE, CHRISTOPHE BEGA	
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE,	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE		MARIE-CELINE VERNISEAU, FABIEN SORIN
SAINT BONNET LA RIVIERE	GILBERT VILLEPREUX	LOUISETTE COURNIL
SAINT BONNET L'ENFANTIER		SOPHIE LEFEVRE, GILLES FREMINET
SAINT CERNIN DE LARCHE	JEROME CARBONNEL	ALAIN MARTY
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD, JOSIANE ROQUE	
SAINT CYR LA ROCHE	LAURENT COLIN	JEAN-PHILIPPE DELAGE
SAINT PANTALEON DE LARCHE P	MARIE-PAULE TOURNADOUR, DENIS LOUBRIAT	

SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECQ, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE	ALICE MAILLOT, PHILIPPE JOLLY (CONSEILLER MUNICIPAL)	JEAN-CLAUDE MAURY
SAINT VIANCE	JOELLE FERLAL, DANIEL SEGERAL	
SAINTE FEREOLE	MAURICE GOLFIER	PIERRE DAUDY
SEGOZAC	JEAN-LOUIS MICHEL	LAURENT SEGUY
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU	CHRISTIAN BOUBERT
USSAC	RENE PLANADE, RENE RONDEAU	
VARETZ	AIME PONS	JEAN-PHILIPPE TAURISSON
VARS SUR ROSEIX	CHRISTINE CORCORAL, JACQUELINE MAITRE	
VIGNOLS		OLIVIER SAVIGNAC, GERARD PETIT
VOUTEZAC	JEAN-CLAUDE REYNAUD, LOUIS CAPELLOT	
YSSANDON	MARC LAVAUD	DIDIER DUBUIS, STEPHANE VEZINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CONDAT SUR GANA VEIX	MICHEL PLAZANET, JACQUES PLENSA	
ESPARTIGNAC		JEAN-CLAUDE BOMBILLON, EMMANUEL PRECIGOUT
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND
LAMONGERIE	JEAN CLAUDE BERNIS, ROMAIN VAN-PUL	
MASSERET		BERNARD LABORIE, MANUEL CAILLAUD
MEILHARDS	STEPHANE MALIGNE,	FLORIAN FRACHET
ORGNAC SUR VEZERE	PHILIPPE BRAVARD	PIERRE PARVEAU
PERPEZAC LE NOIR	JOSETTE HAMMES, PHILIPPE JANIN	
SAINT-YBARD		LAURENCE GERBE, SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	GUY LONGEQUEUE	PHILIPPE NOUVET, JEAN-FRANÇOIS BUISSON
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT, THIERRY DUFAURE	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
TULLE'AGGLO	JOSIANE BRASSAC-DIJOUX	BETTY DESSINE, ROGER CHASSAGNARD, CHRISTINE FAURIE
CHAMBOULIVE	JEAN-LUC RONDEAU	BERNARD GOURINEL (POUVOIR A J.L. RONDEAU)
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
BEYSSAC	THEODORE ISSOMBO, ALAIN DUBUISSON	
CONCEZE		GEORGES MACARY, PASCAL HERMAND
ST MARTIN SEPERT		SANDRINE BOSSELUT, ANDRE HENAUT
ST PARDOUX CORBIER	DANIEL BOUDINET, PASCAL PLATAUX	
ST SORNIN LAVOLPS	SERGE BEAUFILS, DOMINIQUE DORMOY	
TROCHE	GUY LACHAUD, JACQUES FEYDEL	

ADMINISTRATION SIAV :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

M. MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les signatures sont au registre des délibérations.

1^{ère} partie : DOB 18 h30

Mr Jean-Louis Lascaux, maire d'Allasac souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle que la commune d'Allasac est le siège social du SIAV depuis sa création. Il rend hommage à Jean Peyrat, qui était vice-président du SIAV et présent parmi cette assemblée lors du dernier DOB à Allasac et souhaite à tous une bonne soirée.

Mr Jean-Pierre BERNARDIE, président du SIAV remercie à son tour les personnes présentes, s'associe à Jean-Louis Lascaux pour une pensée pour Jean-Baptiste PEYRAT et salue la présence de Jean-Georges MERMET, comptable du trésor public d'Allasac.

I- DOB DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Un document de synthèse a été remis à chaque délégué.

▪ DELIBERATION N° 2019-01

- Selon les dispositions de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion du comité syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget.
- Le président et le trésorier présentent et commentent les orientations du **budget primitif 2019** du budget principal et des budgets annexes.
- Le document ci-joint résume les grands axes de ces budgets primitifs ; il a été remis à chaque membre présent de l'assemblée délibérante.
- L'utilité de ce débat d'orientation budgétaire réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution des participations communales. Il a pour but de définir les enveloppes et les limites dans lesquelles le budget lui-même sera proposé.
- Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à une délibération mais qui ne comporte aucun dispositif décisionnel lui conférant les caractéristiques d'un acte administratif.
- Ayant seulement pour objet de fournir des indications générales pour la préparation définitive du projet de budget, aucune décision ne s'impose au président ni à l'assemblée délibérante.
- L'élaboration **des budgets primitifs 2019** s'inscrit bien entendu dans le cadre des nomenclatures applicables, à savoir la M 14.
- **Les membres présents prennent acte du débat.**

2^{ème} partie : 19 h 15

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Christophe Bouloux, représentant la CABB commune d'Allasac est nommé secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 13 décembre 2018

Les membres du comité syndical l'approuvent à l'unanimité.

III- OPERATIONS AMENAGEMENTS INVESTISSEMENT A CARACTERE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

▪ DELIBERATION N° 2019-01

« Le SIAV a installé dans le cadre de l'opération aménagements des haltes nautiques, des marches pour la mise à l'eau et une aire de pique-nique sur les parcelles départementales commune de Vigeois Pont du Jargassou.

Afin de mettre en conformité cette situation, le département soumet au SIAV une convention « précaire et révocable » pour le bon entretien du site.

Le président demande l'autorisation à l'assemblée de signer cette convention ainsi que et tous document s'y afférents. »

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

IV- GEMAPI

▪ DELIBERATION N° 2019-01

Monsieur le président expose au comité syndical l'intérêt pour la collectivité de bénéficier des licences d'utilisation des référentiels IGN (BD CARTO, SCAN 25 – SCAN EXPRESS, BD ORTHO, BD PARCELLAIRE, BD TOPO, BD ADRESSE) dont l'exploitation permettra de réaliser des cartes, consulter, gérer ces documents sur une période de 5 ans.

Il propose de renouveler l'adhésion qui avait déjà fait l'objet d'une convention qui a pris fin le 31 décembre 2018.

Il s'agit donc d'un renouvellement d'adhésion au projet SIG moyennant une contribution financière s'élevant à 1000€ sur 5 ans (tarification forfaitaire pour EPCI et syndicat intercommunal).

Deux modalités de paiement sont proposées :

- Soit l'acquittement intégrale de la contribution dès la notification de la convention ;
- Soit l'acquittement d'une partie de la contribution (20% du montant total) dès la notification de la convention et à chaque anniversaire de cette notification.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Accepte la concession des référentiels IGN par le conseil départemental de la Corrèze qui fera l'objet d'une convention que le président est autorisé à signer cette convention et tous documents s'y afférents.
- Opte pour l'acquittement en 5 fois, soit 20% du montant chaque année à compter de la notification de la convention et à chaque anniversaire de cette notification.
- D'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense.

V-QUESTIONS DIVERSES

- PROCHAIN COMITE SYNDICAL A TROCHE LE SAMEDI 23 MARS 2019.

LE PRESIDENT DU SIAV

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JEAN-PIERRE BERNARDIE

CHRISTOPHE BOULOUX